

AUTORISATION DE CONDUITE DE CHARIOTS AUTOMOTEURS – Niveau débutant

PUBLIC CONCERNE

Toute personne amenée à utiliser un chariot automoteur

Prérequis : *Savoir lire et écrire. Aptitude médicale approuvée par le médecin du travail*

ORGANISATION

Durée du stage : 2 jours (14 heures)

Participants : de 1 à 6 personnes.

Méthodes pédagogiques : pédagogie active basée essentiellement sur les apports théoriques et des mises en situation pratiques

Matériel pédagogique : vidéoprojecteur, chariot de votre entreprise, à jour de leur vérification générale périodique

Intervenant : Formateur expérimenté et spécialiste en conduite de chariots

Evaluation des acquis : Tests pratiques et théoriques

Validation de la formation :

- Attestation individuelle de formation
- Un avis d'autorisation de conduite sera remis à l'employeur
- Des titres d'autorisation de conduite vierges seront fournis par le formateur sur demande

Lieu du stage : dans vos locaux (salle de réunion + terrain)

Date du stage : selon vos disponibilités

CADRE REGLEMENTAIRE

Article R. 4323-55 du Code du Travail : la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire.

RECYCLAGE

Tous les cinq ans (recommandation C.A.R.S.A.T)

Un **support de formation** sur la conduite de chariots est remis à chaque stagiaire

OBJECTIFS

- ✓ Maitriser les règles de conduite concernant les chariots automoteurs à conducteur porté dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes et le matériel
- ✓ Obtenir l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur

PROGRAMME

NOTIONS DE SECURITE

- Les accidents du travail
- Les conséquences physiques et pécuniaires
- Les responsabilités
- Conseils en prévention des accidents du travail

TEXTES REGLEMENTAIRES S'APPLIQUANT A L'UTILISATION DU CHARIOT AUTOMOTEUR

LES CHARIOTS AUTOMOTEURS

- Types
- Technologie
- Dispositifs de sécurité

REGLES DE STABILITE, D'EQUILIBRE, CAPACITE DU CHARIOT, PLAQUES DE CHARGES

- Fourches et organes de préhension spécifiques
- Accessoires
- Potence
- Tablier
- Pincés, etc...

CONDUITE EN SECURITE DES CHARIOTS SELON REGLES D'APPLICATION

- Conduite de l'appareil en charge dans le milieu du travail
- Vérification de l'appareil

UTILISATION PRATIQUE DU CHARIOT

- Prise de poste
- Chargement et déchargement
- Circulation
- Fin de poste

